

PROTOCOLE SANITAIRE

Ce protocole s'adresse à l'ensemble des associations exploitant les locaux municipaux afin d'accompagner leur réouverture au public en adaptant leur organisation à la pandémie du COVID-19.

Dans ce contexte de crise exceptionnelle, il appartient à chaque association d'identifier ses capacités à accompagner la reprise d'activité et à mettre en œuvre les mesures nécessaires permettant de préserver la santé et la sécurité de ses adhérents.

La priorité est et sera toujours la sécurité de tous.

L'association s'engage à former, sensibiliser et faire appliquer à l'ensemble de ses membres ces mesures de recommandations.

En cas de non-respect de l'ensemble des consignes, la Mairie se réserve le droit de procéder à la fermeture du site pour la durée de son choix.

Occupation des salles :

Le nombre de personnes pouvant être accueilli dans chaque salle est déterminé par la norme des 4 m² par personne.

Règles à respecter :

- Eviter tout contact corporel.
- Respecter les règles de distanciation entre les individus.
- En intérieur : Port du masque obligatoire en cas de déplacements non liés à l'activité.
- En extérieur : Port du masque obligatoire si la distanciation sociale ne peut pas s'appliquer.
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique et/ou de savon.
- Désinfection des poignées de portes, du mobilier et matériel utilisés avant et après chaque occupation.
- **Enregistrement par le club des coordonnées de chaque pratiquant dans un cahier de présence.** Le club s'engage à communiquer celui-ci aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.

Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et des directives gouvernementales.

Je soussigné(e) Martine GIZIQU, Président(e) de l'Association Maureillas sans

Frontières, m'engage à respecter ce protocole sanitaire¹.

Date : 14/09/2020

Signature :



¹ Merci de renvoyer ce document rempli et signé à la Mairie par courrier ou par mail : maureillaslasillas66@orange.fr